

RAPPORT D'ACTIVITE D'ELISA 1999-2000

Notre année de travail auprès de requérants d'asile a été très largement marqué par d'importants changements.

Nous avons assisté à une baisse des demandes d'asile d'environ **65% sur le plan national, soit 16'500 contre 47'000 durant la période précédente**. Ce qui a libéré les forces de nos autorités pour d'autres tâches.

Les mesures d'in-attractivité sont entrées en force, avec une **baisse spectaculaire des montants d'assistance**. Au niveau cantonal, la restructuration entre Hospice et AGECAS, les structures administratives qui s'occupent des personnes relevant de l'asile et la répartition différente des tâches entre le canton et les œuvres d'entraide reconnues, ainsi que la diminution du rôle de leurs représentants aux auditions ont complété ce sinistre tableau.

Le **déménagement du CERA de Genève à Vallorbe**, d'abord prévu pour le mois de juillet, a finalement eu lieu en novembre, soit ce mois-ci. Il a provoqué des réflexions sur la réorientation des services tels que ceux d'AGORA et les nôtres, dont les activités se déroulaient largement auprès des demandeurs d'asile en phase d'enregistrement, donc au CERA.

En pratique

La baisse des demandes d'asile a permis à l'ODR la mise en place du système de prise de décision dans les CERAs, qui doit à terme solutionner 20 à 25 % des demandes présentées.

Les auditions sont dès lors orientées vers la recherche d'éléments permettant de ne pas entrer en matière et de renvoyer les demandeurs sans considérer leur demande d'asile. Inventive ou bon copieur, l'ODR a employé à cette fin des procédés comme les tests "lingua", ou encore des tests osseux, pour déterminer l'âge des mineurs sans papiers d'identité. Les deux tests sont contestables, le deuxième à tel point que la commission de recours lui a officiellement retiré sa crédibilité le 25 septembre dernier. La mise en place d'accords bilatéraux avec tous nos voisins permet quasiment sans formalité la remise des demandeurs d'asile entrés illégalement en Suisse, au voisin par la frontière duquel ils sont entrés.

Entrer légalement en Suisse dans le but avoué de demander l'asile est devenu impossible.

La personne qui demande l'asile est ainsi pratiquement toujours mise dans une situation d'illégalité pour laquelle elle doit se justifier avant que l'on daigne regarder si oui ou non elle a besoin de protection.

C'est donc dans ce cadre que notre travail c'est déroulé cette année.

Nos mandataires ont eu moins à faire par rapport au nombre de mandats pris et d'auditions suivis, mais les informations à donner autant dans les séances d'information et, surtout, dans les demandes particulières, ont été plus détaillées et fouillées en fonction de cette nouvelle orientation.

En chiffres, nous avons pris :

- 99 mandats pour 119 de personnes dont 20 enfants.
- 51 auditions ont été suivies.
- 21 mandats ont été envoyés dans d'autres CERAs.
- 3 recours contre des Non Entrées en Matière (les trois ont été rejetés).

Du côté des personnes suivies sur toute la procédure d'asile, nous avons suivi :

- 74 cas avec 20 nouveau dossiers dont 13 hors mandat.
- 8 personnes dont 3 enfants ont obtenu une admission provisoire.
- 14 recours ont été déposés, dont 6 hors mandat, et 3 révisions.

- 1 recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme d'un mandant iranien contre l'Allemagne. (Ce cas a fait jurisprudence en Suisse sur un recours de Michel.)

A fin septembre, **nous avons 61 dossiers de demandes d'asile pendants autant auprès de l'ODR que de la Commission de recours.** La durée de six mois de la procédure préconisée, et annoncée par nos autorités au HCR, n'est de loin pas encore atteinte. Mais ces derniers mois, nous avons constaté une nette reprise d'activité. Nous recevons, en dehors des décisions, beaucoup de demandes de clarification ou de prise de position par rapport aux résultats d'enquêtes menées par les deux instances ou par rapport à des problèmes d'ordre médical. Certains de nos mandants sont en effet très gravement atteints dans leurs santé physique et parfois aussi psychique.

Les mandataires de notre réseau doivent de plus en plus faire face à ces démarches, souvent longues et compliquées, auprès d'instances locales, nationales et internationales. Elles et ils nous donnent leur temps dans la mesure de leur possibilités individuelles. Ces dernières sont fluctuantes à cause de départs et de périodes creuses.

Ainsi, nous déplorons le décès d'Eva Königsberg au début de cette année. Elle s'était fortement investie, avec beaucoup compétence dans le suivi de plusieurs familles africaines dans toute la Suisse.

La maladie nous prive de l'assistance de Catherine Schneider qui a une grande expérience et beaucoup de disponibilité. Nous lui souhaitons un rapide rétablissement. Plusieurs mandataires nous ont quittés ou nous ont annoncé devoir le faire, pour des raisons professionnelles ou, temporairement, agrandir leur famille ou pour parfaire des études. Nous leur souhaitons plein succès et bonne chance.

Ainsi, nous avons toujours besoins de nouvelles forces. Normalement nous les recrutons à travers nos séances de formation pour mandataires.

En raison des changements de fond intervenus avec le départ du CERA, nous avons tenu seulement une séance de formation destinée principalement aux mandataires pour Vallorbe. Elle a eu lieu le 7 octobre dernier. 20 personnes y ont pris part dont 10 de Vallorbe et 2 de Neuchâtel.

Grâce à la coordination asile, ELISA a eu à disposition **un bureau à la Maison des Association.** Nadia Crivelli l'a installé avant de nous quitter comme permanente au début de cette année. Christine Werner-Bruder a repris le flambeau comme permanente pendant six mois et elle a partiellement profité de ces locaux. Elle, aussi, nous a quitté en tant que permanente pour s'occuper de son bébé, une petite Viviane qui vient de naître. Maintenant, le bureau est utilisé par les Parrainages, une autre association membre de la coordination asile.

Nous félicitons Christine et nous remercions les deux anciennes permanentes pour leur précieuse aide.

Durant les mois d'août et septembre, j'ai profité du temps et du savoir de Laura Rossi, étudiante en droit à Fribourg, qui a choisi de faire un stage chez nous. Elle a travaillé dans mon bureau. A côté du quotidien avec des auditions au CERA, à Bâle et à Givisiez, elle a mis à jour l'Aide Mémoire pour Mandataire, destiné à figurer sur notre site Internet. Un grand merci aussi à Laura.

Autres Activités:

La principale autre activité de l'année écoulée, a été consacrée, en collaboration avec l'OSAR, le SAJE et ARAVOH à mettre en place auprès du nouveau CERA un service

d'aide juridique spécifique. Nous en parlerons dans la deuxième partie de cette assemblée.

Notre collaboration avec **AGORA** a été intense et fructueuse comme par le passé, et en fonction des choix que nous ferons, elle continuera.

Le Groupe **Agora-Psy** n'a eu que très peu de réunions durant la période en considération. Il a, toutefois, été décidé d'offrir un service de débriefing à travers les aumôniers au CERA de Vallorbe.

Au mois de mai, Michel Ottet et moi-même avons participé à la réunion annuelle d'**EXODUS** à Stockholm. EXODUS est un réseau d'aumôniers, de services juridiques et d'autres ONG européens travaillant dans les Aéroports. Les aumôniers sont souvent les seules personnes à avoir accès aux zones de transit et autres lieux de rétention ou de détention administrative auxquelles les demandeurs d'asile se voient confinés à leur arrivée en Europe. Elisa-Aéroport a tout naturellement sa place dans ce réseau, comme d'ailleurs et surtout l'antenne à l'Aéroport de l'AGORA. Ma participation à cette réunion a été due à ma modeste connaissance des langues. La réunion annuelle de 2001 aura lieu à Genève et sera organisé par AGORA et ELISA.

En dernier je voudrais mentionner les cours, séminaires et colloques auxquels j'ai participé:

- Sur le plan du droit suisse nous avons eu par l'OSAR trois cours d'un jours, un sur la nouvelle loi en vigueur depuis le 01.10.99, un autre sur la procédure à l'aéroport avec le concours de Michel Ottet et un troisième sur le concept de fuite ou de refuge interne en matière d'asile. Christine Werner a participé à deux de ses cours.
- Sur le plan européen, j'ai assisté à un cours d'introduction au droit d'asile international de trois jours donné à BUDAPEST par ECRE (European Council on Refugees and Exiles), que j'ai déjà mentionné lors de notre dernière AG.
- A Genève, en avril, j'ai participé à un séminaire de deux jours au Palais des Nations Unies organisé par The International Catholic Migration Commission, Franciscans International et Dominicans for Justice and Peace sur le thème des problèmes migratoires en Europe, et intitulé: *Europe: Un espace de liberté, sécurité et justice ?* et qui a mis en lumière l'importance du commerce clandestin avec des êtres humains, surtout des femmes et des enfants. Ce commerce là serait plus profitable que le trafic de drogue.
- Fin septembre, nous sommes allés, Michel et Laura et moi-même, avec deux amis d'Agora, à la session annuelle de la CIMADE service oecuménique d'entraide qui a traité de la "Défense des Etrangers Reconduits" et, dans ce cadre, de la Rétention en Europe.
- Dernièrement, nous avons assisté avec Michel à un colloque à l'occasion du 50^{ième} anniversaire de HCR et de la convention des réfugiés dite de Genève où nous avons compris qu'au fond et de l'opinion des spécialistes en droit international, cette convention bien appliquée suffirait amplement pour répondre aux besoins des réfugiés d'aujourd'hui. Il manque une instance de recours spécifique. Au demeurant, en Europe, la Cour européenne des droits de l'Homme assume (partiellement) cette fonction..

C'est dans la limitation de son application que le droit d'asile devient de plus en plus européens, l'UE donne le ton et les autres pays suivent. La défense de ce droit, fait d'exceptions, doit donc aussi utiliser les moyens internationaux à disposition, autant en réseaux de conseils et de collaboration qu'en voies de recours. Nous devons rester au fait des développements dans les pratiques et dans les juridictions européennes et internationales. C'est à ce titre que nous devons participer à ces manifestations, parfois

payantes, par fois gratuites, si nous voulons continuer à défendre les requérants d'asile qui le méritent.

En conclusion, j'aimerais remercier tous nos donateurs, les mandataires, AGORA, ainsi que toutes les organisations et instances qui permettent à ELISA de défendre le droit d'asile et qui me permettent aussi, à moi personnellement, de ne pas avoir honte de ma citoyenneté suisse et européenne.

Genève le 29.11.2000

B. Tschopp